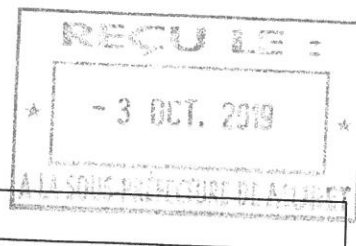


\*\*\*\*\*

☎ : 05.61.50.72.30

☎ : 05.61.50.71.05

mairie@auragne.net



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Commune d'AURAGNE

Par arrêté n° 2019/12 en date du 20 septembre 2019

Le Maire d'Auragne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

M. LOPEZ Marcel exerçant la profession de Directeur Général des services-retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mme le magistrat délégué à la Présidente du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie d'Auragne du mardi 05 novembre 2019 au samedi 30 novembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie d'Auragne :

- Vendredi 08 novembre 2019 de 14h00 à 16h00
- Samedi 23 novembre 2019 de 10h00 à 12h00

Le dossier comprenant les projets de PLU, les avis de l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site internet suivant le : <http://cc-bassinauterivain.fr/>
- en format papier à la mairie d'Auragne aux jours et heures habituels d'ouverture le :  
MARDI de 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00  
JEUDI de 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00  
VENDREDI de 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00  
SAMEDI de 09h00 à 12h00

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Auragne, 1 Rue Malbec 31190 AURAGNE ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.auragne@gmail.com](mailto:enquetepublique.auragne@gmail.com) ;

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site suivant : <http://cc-bassinauterivain.fr/>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site internet <http://cc-bassinauterivain.fr/>;
- sur support papier, à la mairie où s'est déroulée l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

A l'issue de l'enquête publique, les révisions du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées seront approuvées par délibération du Conseil municipal.

Le Maire,  
René PACHER

